

**MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-ÉCORCES  
MRC D'ANTOINE-LABELLE  
PROVINCE DE QUÉBEC**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du Conseil municipal de la Municipalité de Lac-des-Écorces, tenue le lundi 24 février 2025 à 11h30, à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 672, boulevard Saint-François à Lac-des-Écorces.

Sont présents, les conseillers et conseillères, Serge Piché, Alain Lachaine, Éric Paiement, Michelle Thomas, Johanne McMillan et Geneviève Brisebois (participation à distance) formant quorum sous la présidence du maire Pierre Flamand.

Est aussi présente, la directrice générale et greffière-trésorière, Pascale Duquette.

\*\*\*\*\*

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE ET CONSTATATION DU QUORUM**

Le maire, M. Pierre Flamand, ouvre la séance à 11h30 et constate le quorum.

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8936**

**2. ACCEPTATION DE L'AVIS DE CONVOCATION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**ATTENDU** que les membres du Conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à l'avis de convocation de la présente séance extraordinaire et qu'ils en ont pris connaissance;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Alain Lachaine et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter l'avis de convocation qui a été signifié à tous les membres du Conseil présents sur le territoire de la Municipalité ainsi qu'à la séance, en conformité avec le *Code municipal* et le *Code de procédure civile*, et d'approuver l'ordre du jour tel que rédigé, à savoir :

1. Ouverture de la séance extraordinaire et constatation du quorum
2. Acceptation de l'avis de convocation et adoption de l'ordre du jour
3. Autorisation dépôt demande d'aide financière pour le volet FFR de la MRC d'Antoine-Labelle
4. Fin d'emploi pour l'employé n° 6104
5. Embauche d'un inspecteur en bâtiment et environnement (poste permanent ou temporaire)
6. RSICHL – Approbation de la demande de règlement d'emprunt pour l'achat de l'immeuble situé au 133, rue Saint-Joseph à Lac-des-Écorces
7. Centre de glisse – Ouverture temporaire (si possible)
8. Levée de la séance

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8937**

**3 DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA VITALISATION DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DE LA MRC D'ANTOINE-LABELLE**

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces a pris connaissance du *Guide d'accompagnement pour dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 4 - Soutien à la vitalisation du Fonds régions et ruralité* de la MRC d'Antoine-Labelle;

**ATTENDU** que la Municipalité désire procéder à la phase 2 de son projet *Centre de glisse et sentiers pédestres*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Michelle Thomas et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser Mme Judith Thibault Deschamps, directrice loisirs, culture et vie communautaire, à déposer une demande d'aide financière auprès de la MRCAL dans le cadre de l'appel de projets en vitalisation en regard de la phase 2 de son projet *Centre de glisse et sentiers pédestres*.
- De mandater Mme Pascale Duquette, directrice générale et greffière-trésorière pour signer tous les documents inhérents à cette demande advenant que ledit projet soit retenu et qu'une aide financière soit accordée à la Municipalité.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8938**

**4. FIN D'EMPLOI POUR L'EMPLOYÉ N° 6104**

**ATTENDU** que l'employée n° 6104 ne répond pas aux attentes de l'employeur;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Paiement et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner la mise à pied définitive de l'employée n° 6104 en date du 7 février 2025.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8939**

**5. EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENT ET ENVIRONNEMENT**

**ATTENDU** les besoins de pourvoir un poste régulier à temps complet d'inspecteur en bâtiment et environnement selon les dispositions de la convention collective actuellement en vigueur;

**ATTENDU** la recommandation d'embauche par le comité de sélection;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Johanne McMillan et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'embauche et la nomination de M. Dominic Piché à titre d'inspecteur en bâtiment et environnement dont le statut est celui de personne salariée en probation, selon les termes et conditions prévues à la convention collective en vigueur.
- D'accorder à M. Piché quatre (4) semaines de vacances en reconnaissance de ses onze (11) années d'expérience comme inspecteur en bâtiment et environnement dans le secteur municipal.
- D'octroyer à M. Piché une prime horaire de 2 \$ pour sa nomination à titre de chef d'équipe pour assurer la supervision du service de l'urbanisme.
- D'octroyer à M. Piché une prime horaire de 3 \$ pour son expertise dans le domaine informatique afin de fournir de l'assistance technique lors de problèmes matériel ou logiciel et procéder à des installations et des configurations de matériel informatique ou de logiciels au sein de la municipalité.

*Le conseiller Serge Piché, ayant un intérêt familial dans ce dossier, s'est retiré de ce point.*

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8940**

**6. RSICHL – APPROBATION DU RÈGLEMENT D’EMPRUNT 2025-01 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE ET UN EMPRUNT DE 258 000 \$ POUR L’ACQUISITION D’UN IMMEUBLE SITUÉ AU 133, RUE SAINT-JOSEPH À LAC-DES-ÉCORCES**

**ATTENDU** que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides a reçu et adopté le 15 janvier 2025 le dépôt d’une demande de règlement d’emprunt de 258 000 \$ pour l’acquisition d’un immeuble situé au 133, rue Saint-Joseph à Lac-des-Écorces en conformité avec les dispositions de l’article 606 du *code municipal*;

**ATTENDU** que l’avis public dudit règlement a été diffusé par l’ensemble des municipalités en conformité avec les dispositions de l’article 607 du *code municipal*;

**ATTENDU** que la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides a signé en date du 1<sup>er</sup> juin 2024 un bail de location/achat d’un immeuble appartenant à la Municipalité de Lac-des-Écorces, lequel est situé au 133, rue Saint-Joseph à Lac-des-Écorces;

**ATTENDU** que le bail est d’une durée de 12 mois commençant le 1<sup>er</sup> juin 2024 pour se terminer le 31 mai de l’an 2025;

**ATTENDU** que la Municipalité de Lac-des-Écorces accorde dans l’Article 25 du bail l’option d’acquérir l’immeuble présentement loué au prix de 175 000 \$, plus les taxes applicables;

**ATTENDU** que l’immeuble servant actuellement aux bureaux administratifs de la RSICHL nécessite des travaux de rénovation et des modifications qui seront réalisés par un entrepreneur licencié;

**ATTENDU** que d’autres frais et honoraires sont à prévoir dans cette acquisition;

**ATTENDU** que le conseil de chaque municipalité doit au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception de la copie de règlement, approuver ou refuser celui-ci en conformité avec les dispositions de l’article 607 du *code municipal*;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents d’approuver la demande de règlement d’emprunt 2025-01 de la Régie de sécurité incendie et civile Hautes Laurentides décrétant une dépense et un emprunt de 258 000 \$ pour l’acquisition de l’immeuble situé au 133, rue Saint-Joseph à Lac-des-Écorces.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8941**

**7. CENTRE DE GLISSE – OUVERTURE TEMPORAIRE SI POSSIBLE**

**ATTENDU** que la Municipalité est en attente du certificat de conformité de la remontée mécanique pour se prévaloir d’une assurance pour le centre de glisse;

**ATTENDU** qu’il sera possible d’ouvrir le centre de glisse lorsque tout sera conforme et fonctionnel;

**ATTENDU** que la semaine de relâche scolaire se tiendra du 3 au 7 mars prochain;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Serge Piché et résolu à l’unanimité des conseillers présents, si la situation le permet, de procéder à l’ouverture du centre de glisse pour essai durant la semaine de relâche scolaire, et ce, à titre gratuit pour tous les visiteurs.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

**RÉSOLUTION N° 2025-02-8942**

**8. LEVÉE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Serge Piché et résolu à l'unanimité des conseillers présents de lever la séance à 11h55.

**ADOPTÉE**

\*\*\*\*\*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire

\_\_\_\_\_  
Pascale Duquette  
Directrice générale et greffière-trésorière

*Je, Pierre Flamand, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal*

\_\_\_\_\_  
Pierre Flamand  
Maire